

établissements du ministère, ainsi que dans les autres établissements lorsque ces soins sont donnés sous les auspices du ministère, que les frais d'hospitalisation soient remboursables ou non en vertu du régime d'assurance-hospitalisation.

**Services dentaires.**—Des traitements dentaires sont administrés aux anciens combattants pensionnés ainsi qu'aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants et à d'autres personnes qui sont admissibles au traitement en vertu des différents articles des Règlements sur le traitement des anciens combattants. On fournit aussi des traitements dentaires aux membres de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'au personnel d'autres ministères, moyennant le remboursement des frais. Le ministère emploie 35 dentistes à plein temps, un dentiste à mi-temps ainsi qu'un personnel auxiliaire dans 20 cliniques dentaires fonctionnant dans les hôpitaux ou centres de traitement du ministère d'un bout à l'autre du pays.

Le total des traitements dentaires fournis sous les auspices du ministère en 1960 se chiffrait par 120,793 opérations pour 19,554 sujets. Environ 80 p. 100 de ces traitements ont été dispensés aux cliniques du ministère et le reste par des dentistes civils dans les régions où le ministère n'a pas d'établissements.

**Services de prothèse.**—Les Services de prothèse du ministère fournissent des appareils prothétiques et orthopédiques ainsi que des auxiliaires sensoriels aux anciens combattants et autres personnes admissibles au traitement en vertu des Règlements sur le traitement des anciens combattants. Les services assurent en outre l'entretien de ces appareils qui ne sont fournis que par suite d'une ordonnance d'un médecin à l'emploi du ministère. La fourniture ainsi que l'entretien en sont gratuits pour les patients admissibles. Sur demande et contre remboursement, le ministère accorde aussi ces services aux autres ministères du gouvernement fédéral, aux gouvernements alliés, aux gouvernements provinciaux moyennant certaines conditions, de même qu'aux commissions des accidents du travail.

L'organisation matérielle des services comprend un atelier central à Toronto ainsi que 12 centres de district situés dans les hôpitaux du ministère d'un bout à l'autre du Canada, centres où l'on fabrique et ajuste les appareils; en outre, les techniciens des prothèses déposés aux districts étendent les services à cinq sous-districts. Le centre de Toronto fabrique certains appareils prothétiques et autres ainsi que leurs parties constituantes; il achète en quantité des matières premières pour les distribuer aux autres centres; il donne des cours d'instruction avancés pour le personnel de district et maintient une section de recherches où travaillent des ingénieurs et des techniciens; en outre, lorsque c'est nécessaire, le centre accepte les cas qu'on lui adresse parce qu'on a jugé insuffisantes les méthodes ordinaires d'ajustage.

Les Services fournissent une grande variété d'appareils et d'accessoires. En général, les Services fabriquent et entretiennent les appareils qui doivent être conformes aux prescriptions individuelles tels que les bras et les jambes artificiels, les attelles et éclisses de tous genres, les ceintures pour le corps, les bottines orthopédiques, les accessoires orthopédiques de bottines de même qu'une grande variété d'appareils que les médecins prescrivent pour satisfaire à des besoins particuliers. On achète chez des fournisseurs commerciaux d'autres appareils et accessoires tels que les appareils acoustiques et leurs piles, les fauteuils roulants, les lunettes, les bas élastiques, les talons de caoutchouc, les bas pour moignons, les bandages herniaires, etc.

Au cours d'un bon nombre d'années avant la Seconde Guerre mondiale, les techniciens des prothèses du centre de Toronto ont effectué des recherches sur des appareils prothétiques et autres qu'ils ont mis de plus en plus au point, et réalisé une liste imposante d'améliorations dans le domaine des appareils et accessoires de base, parfois avec la collaboration de chirurgiens orthopédistes. En 1944, le Canada a fourni un apport vital en organisant, sous les auspices du Conseil national de recherches, une Conférence internationale sur les membres artificiels à laquelle ont assisté des représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Australie et du Canada. On a formé